

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°100 • juin 2020



Sommaire

Actualité

- Un nouveau logo pour les 30 ans du CRHM ? Participez à son élaboration
- Doische, Philippeville, Viroinval et Cerfontaine rejoignent le CRHM

Synthèse

- Microplastiques : pollution insidieuse ?

Agenda

- Calendrier de nos manifestations

Certes confiné, le Contrat de rivière Haute-Meuse fête ses 30 ans en 2020 ! Pionnier en la matière à l'époque où il était cantonné aux seuls 45 km de Meuse entre Hastière et Namur, l'association n'a eu cesse de grandir. Le plus gros changement fut son extension progressive aux affluents, dès 2005. Sa zone d'action et ses missions ont très fortement évolué. L'année 2020 marquera l'adhésion de quatre nouvelles Communes ce qui permet au CRHM d'étendre désormais son soutien aux acteurs

locaux et gestionnaires de l'ensemble des cours d'eau de sa zone d'action, exception faite du territoire communal de Anhée, ce que je regrette vivement.

Jean-Marc Van Espen
Président du CRHM

Actualité

UN NOUVEAU LOGO POUR LES 30 ANS DU CRHM ? PARTICIPEZ À SON ÉLABORATION

Si le Contrat de rivière Haute-Meuse a 30 ans, il en est de même pour son logo. Nous envisageons donc de le moderniser et faisons appel à vous pour toutes propositions créatives sur les mots, les idées ou les représentations qui caractérisent le CRHM à vos yeux. Pour vous aider dans cette démarche, voici un résumé non exhaustif de qui nous représente :

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est une asbl qui est financée par le Service public de Wallonie, les Provinces de Namur et du Hainaut, et dorénavant 27 communes. Il est composé des 3 groupes de représentants suivants :

- Les administrations régionales et fédérales ;
- Les pouvoirs locaux (Provinces et Communes) ;
- Les acteurs locaux (INASEP, PAN, Fédération de pêcheurs, associations de protection de la nature...)

La liste complète des partenaires du CRHM se trouve au verso du bulletin.

Les missions et l'aire de compétence du Contrat de rivière Haute-Meuse ont beaucoup évolué au cours de ces 30 années (cf. carte en page ci-contre). Sa zone d'action s'étend actuellement aux limites des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. L'ensemble du réseau hydrographique compte 2594 km de linéaire de cours d'eau, dont 1313 km sont classés. Au-delà de la Meuse, les principaux cours d'eau sont le Bocq, le Burnot, l'Eau Blanche, l'Eau Noire, le Flavion, l'Hermeton, la Houille, la Molinee, le Samson et le Viroin. La Meuse, bien que ne comportant que 45 km du linéaire reste un élément essentiel qui caractérise le CRHM.

Dans les faits, le Contrat de rivière permet de mettre autour d'une table tous les utilisateurs de la rivière pour trouver ensemble des solutions pour améliorer à court et/ou long terme la qualité de nos cours d'eau.

Notre travail repose principalement sur un « inventaire des atteintes » de nos rivières et ruisseaux (déchets sauvages, rejets d'eaux usées, plantes invasives, érosions des berges par le bétail...). Ce relevé des atteintes est présenté à chaque gestionnaire de cours d'eau afin de mettre en place ensemble un « protocole d'accord

de 3 ans » qui va permettre de solutionner ou de réduire celles-ci. Certaines actions sont directement réalisées par notre Cellule de coordination comme la gestion des plantes invasives le long des cours d'eau.

Un rôle important de « concertation » nous est confié pour permettre à chaque acteur de la rivière de donner son point de vue et ainsi, trouver des solutions consensuelles.

Nos missions comportent également un important volet de « sensibilisation au respect de la nature et des cours d'eau ». Dans ce cadre, nous sommes notamment chargés de coordonner « les Journées Wallonnes de l'Eau » avec nos nombreux partenaires.

Pour plus d'information sur le CRHM, visitez notre site internet (www.crhm.be) et notre page Facebook (<https://www.facebook.com/crhautemeuse/>)



Un nouveau logo pour le CRHM ? Donnez-nous votre avis et transmettez-nous vos idées via l'adresse mail contact@crhm.be

DOISCHE, PHILIPPEVILLE, VIROINVAL ET CERFONTAINE REJOignent LE CRHM

1992 : ADHÉSION DES 6 COMMUNES DE LA MEUSE



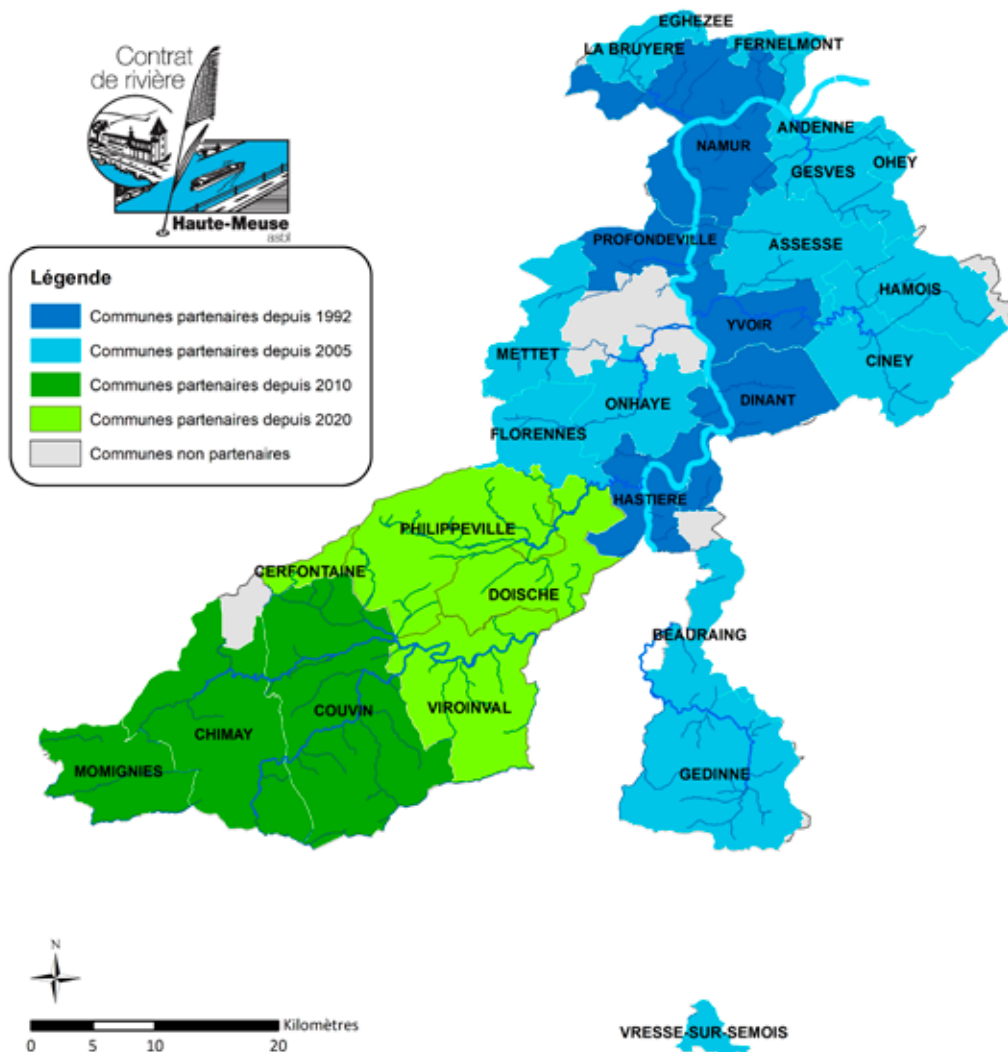
Pionnier en la matière en Région wallonne, le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) fut initié il y a 30 ans déjà. C'est en effet en 1990, à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin et d'Inter-Environnement Wallonie, que naît l'idée de transposer chez nous un concept venu de France. Deux années plus tard, en mai 1992, la Province de Namur et les 6 communes de la vallée, du sud au nord, Hastière, Dinant, Yvoir, Anhée, Profondeville et Namur, s'associent à cette démarche novatrice à l'époque.

Initialement limité à la vallée de la Haute-Meuse, de crête à crête, le Contrat de rivière Haute-Meuse eu, dès après la publication de la Directive Cadre européenne du 23 octobre 2000, la ferme intention d'étendre son périmètre d'actions à l'ensemble du sous-bassin hydrographique Meuse amont. Une première étape fut franchie en décembre 2001 lorsque les 6 Communes de base décidèrent d'étendre les actions à l'ensemble de leur territoire communal.

2005 : EXTENSION AUX AFFLUENTS

En juillet 2004, le Contrat de rivière Haute-Meuse se lançait dans une deuxième phase d'extension qui constituait un véritable défi. Soucieux de mettre en place des partenariats

dynamiques à un échelon local, les partenaires du CRHM prônèrent la mise en place de comités locaux de concertation concernant les affluents principaux de la Meuse. Cette idée constitua le véritable fil conducteur de cette extension. Les résultats obtenus nous confortèrent dans cette option. En effet, au bout de quelque 8 mois de travail, de nombreuses Communes nous rejoignirent pour couvrir une très large part du territoire sous-bassin hydrographique Meuse amont, ce dès l'année 2005, rejointes dès 2010 par 3 nouvelles Communes sur les bassins de l'Oise, de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire et maintenant en 2020 par 4 autres Communes étendant la zone d'action du CRHM au Viroin et au bassin de l'Hermeton.



Le CRHM pourra dorénavant apporter son soutien aux Communes de Doische et Philippeville qui ont vu leurs Conseils communaux du 18 juin dernier accepter l'adhésion au Contrat de rivière Haute-Meuse. Elles rejoignent Cerfontaine et Viroinval qui étaient devenues partenaire du CRHM dès janvier 2020.

MICROPLASTIQUES : POLLUTION INSIDIEUSE ?

QUI SONT-ILS ?

Les matières plastiques sont des matériaux présents en abondance dans notre vie quotidienne. Elles facilitent nos vies de multiples façons et sont souvent plus légères et moins onéreuses que les matériaux de substitution. Avec une production annuelle mondiale de 350 millions de tonnes en 2017, le plastique est le troisième matériau artificiel le plus abondant, après l'acier et le béton.

Les gros déchets de plastique qui se dégradent en petits morceaux constituent la première source de microplastiques. La deuxième origine provient des microplastiques à l'état initial comme les microbilles utilisées par l'industrie dans les cosmétiques ou encore les fibres synthétiques de nos vêtements libérées par les eaux de nos machines à laver. Une fois dans l'environnement ces microplastiques peuvent y persister pendant de longues périodes, jusqu'à plusieurs milliers d'années avant de se dégrader.



Les microplastiques sont des particules de taille inférieure à 5mm @mrmondialisation.org

OÙ SONT-ILS ?

Ils sont devenus un sujet de préoccupation car ils s'accumulent dans les sols, les cours d'eau, les lacs, l'environnement marin et certains aliments. Leur présence est constatée sur l'ensemble de la planète, même dans les endroits les plus géographiquement reculés comme l'Arctique, l'Antarctique, les profondeurs océaniques et les régions montagneuses isolées (notamment dans des échantillons de neige).

Dans notre vie quotidienne, de nombreux produits contiennent des particules microplastiques ajoutées intentionnellement notamment certains types d'engrais, de produits phytopharmaceutiques, de produits cosmétiques sans rinçage et à rincer, de détergents à usage industriel et domestique, de produits de nettoyage, ainsi que de peintures et de produits utilisés dans l'industrie pétrolière et gazière.

Selon des estimations (Boucher & Friot, 2017), la quantité annuelle totale de microplastiques se formant ou s'infiltrant

dans l'environnement, à l'échelle mondiale, pourrait être de l'ordre de 11 millions de tonnes ! Et par rapport à la quantité de microplastiques utilisés annuellement au sein de l'UE, 65% d'entre eux seraient rejetés dans l'environnement.



De nombreux plastiques sont observés en bord de cours d'eau lors de nos inventaires des atteintes, ici sur la Gelbressée.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Il a été constaté qu'une partie importante de fibres synthétiques de moins de 1 mm en suspension dans l'eau se retrouve dans l'estomac de nombreux animaux lors de leur abreuvement.

L'impact sur l'homme est également évoqué, notamment du point de vue alimentaire. Des microplastiques ont été retrouvés dans de nombreux aliments tels que les viandes ou les poissons selon le principe de bio-accumulation (capacité à absorber et concentrer certaines substances dans l'organisme). L'une des sources alimentaires record semble être les infusions issues de sachets synthétiques, qui « libèrent sous l'effet de la chaleur énormément de micro et nanoplastiques dans une seule tasse de la boisson ».

Mais ces microplastiques présentent-ils un risque pour la santé humaine ? Il s'agit d'une question brûlante pour laquelle les recherches sur les microplastiques et les menaces qu'ils peuvent représenter pour les écosystèmes et les humains sont complexes et n'en sont qu'à leurs balbutiements. Il reste encore de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Cependant, la libération de certains perturbateurs endocriniens par certains plastiques suggère une part de responsabilité dans l'infertilité et dans les troubles du développement au sein de la population humaine. Des études préliminaires et analyses déjà réalisées sur plusieurs micro-organismes marins et des daphnies (petit crustacé d'eau douce) démontrent des anomalies anatomiques et une mobilité altérée lorsque ces organismes sont exposés aux micro et nanoplastiques.

PERSPECTIVES

Si la plupart des polymères à base de pétrole sont très peu biodégradables, de nombreux plastiques d'origine naturelle le sont. Certains industriels cherchent à les étudier pour en créer une imitation technique et les intégrer dans la production de matériaux biodégradables, similaires aux plastiques courants dans un schéma d'écoconception. Leurs propriétés, durant la phase de dégradation dans l'environnement, exigent cependant encore un examen détaillé avant le développement d'une large utilisation.



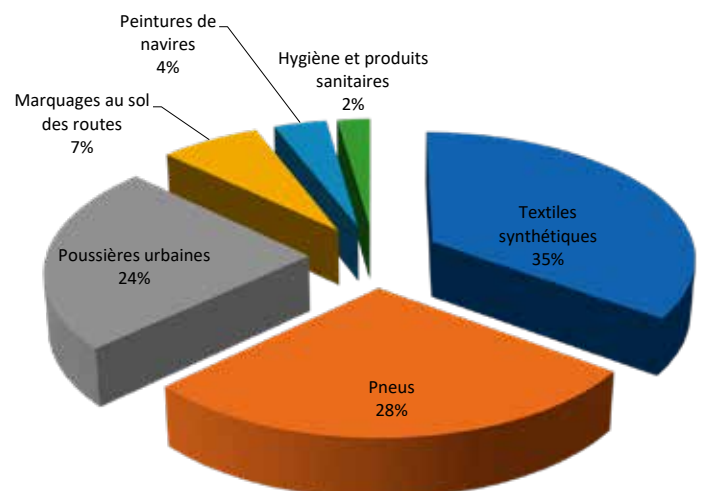
L'écoconception représente la volonté de concevoir des produits respectant les principes du développement durable, favorisant l'utilisation de ressources renouvelables, exploitées en respectant leur taux de recyclage et associées à une valorisation des déchets pour évoluer vers une économie circulaire.
@webmarketing-com.com

A titre d'exemple, une start-up bretonne propose une solution alternative au plastique.....une matière rigide fabriquée à base de déchets industriels et d'algues brunes. En fin de vie, la matière totalement compostable, apporte une des fonctions historiques de l'algue : fertiliser la terre. Il est aussi à noter que l'ensemble du processus, de la culture de l'algue à sa transformation finale se fait dans un périmètre de 250km et favorise l'emploi local. On peut également souligner les appels récents à interdire l'utilisation de microbilles dans les cosmétiques (dentifrices, exfoliants, maquillages...) qui vont dans le bon sens mais ces microbilles ne représentent qu'une petite partie de la source des microplastiques primaires visible. En effet, ce sont les textiles en fibres synthétiques et les gommages de pneus laissées par les voitures sur les réseaux routiers qui sont les principales sources de pollution microplastique dans les cours d'eau, mers et océans. C'est donc dans cette direction qu'il faudra

concentrer nos efforts de réflexion afin de limiter cet impact.

En conclusion, au vu des récentes études scientifiques démontrant les dangers d'une pollution par les microplastiques ainsi que de sa persistance à long terme et de son irréversibilité, il semble nécessaire de prendre des mesures conséquentes pour empêcher leur rejet dans l'environnement et leur formation à partir de la décomposition de macroplastiques. Ces mesures doivent avoir pour but de :

- limiter la production et l'utilisation des matières plastiques et microplastiques en identifiant des alternatives durables à l'image des mesures adoptées par le Gouvernement wallon depuis le 18 juillet 2019 interdisant l'utilisation de toute une série d'ustensiles en plastique à usage unique (pailles, couverts, gobelets, assiettes...)
- empêcher ou atténuer la formation de microplastiques tout au long du cycle de vie des matières plastiques et des produits contenant du plastique en améliorant par exemple les chaînes de recyclage des déchets plastiques et en augmentant leur taux de recyclage comme l'a approuvé récemment l'Union Européenne;
- éviter le rejet sauvage de matières plastiques dans l'environnement et particulièrement à proximité des cours d'eau (qui sont un moyen de dispersion de premier ordre), en optimisant la sensibilisation citoyenne à travers le public scolaire, des articles de presse ou des actions concrètes de ramassage de déchets telles que les « Opérations Rivières Propres »
- récupérer massivement les plastiques déjà présents dans l'environnement (exemple d' « Ocean Cleanup » qui développe différents outils de récolte de déchets plastiques dans les océans)



Sources de microplastique dans les océans.
© France Culture

L'EAU, UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER !

Chaque année et de plus en plus régulièrement, l'Institut Royal Météorologique de Belgique (IRM) lance des alertes sécheresses sur une partie ou sur l'entièreté de notre territoire. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Quels sont les impacts de ces sécheresses sur notre paysage ?

L'EAU DANS LE MONDE ET EN BELGIQUE

Notre planète tire son surnom de « Planète Bleue » des immenses étendues d'eaux qui la composent. Cependant, l'eau douce ne représente que 2,5% de ce volume, les 97,5% restants étant de l'eau salée, inutilisable pour nos besoins.

Non seulement l'eau douce n'est présente qu'en faible quantité, mais une grande partie de celle-ci est inaccessible, emprisonnée dans l'atmosphère, les glaciers ou dans les sols gelés des régions du Grand Nord. L'eau douce « utilisable », comprenant les lacs, les rivières et les nappes aquifères, ne représente ainsi que 0,7% de la quantité totale d'eau sur terre. La majeure partie de celle-ci se trouve dans les nappes phréatiques et nécessite un forage du sol, parfois jusqu'à de très grandes profondeurs, pour y accéder. Cette eau souterraine n'est cependant pas entièrement renouvelable et on estime que 30% de celle-ci ne le sera jamais. Cette eau non-renouvelable est parfois appelée eau « fossile ».

La répartition de cette eau est inégale à l'échelle de la terre et certains pays sont mieux servis que d'autres. Ainsi, la Belgique a la chance d'avoir une bonne pluviométrie annuelle moyenne. Une partie de cette eau s'écoule dans nos cours d'eau par ruissellement, tandis qu'une autre partie s'infiltré dans le sol pour recharger nos nappes phréatiques.

UNE SÉCHERESSE, QU'EST-CE QUE C'EST ? QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Paradoxalement, une hausse des précipitations annuelles moyennes a été observée sur notre pays. Alors, comment pouvons-nous parler de sécheresse ? Le problème résulte dans la distribution des précipitations au cours de l'année. En effet, même si les précipitations annuelles augmentent, nos étés sont de plus en plus chauds et secs et les épisodes de précipitation de plus en plus courts et intenses, ne permettant pas un bon rechargement de nos nappes phréatiques en hiver. Fort heureusement la recharge des nappes phréatiques a été bonne cet hiver 2019-2020. Elle était importante au regard du manque de précipitation observé ce printemps mais aussi du déficit historique lié à une très mauvaise recharge des nappes l'hiver 2016-2017. Ce phénomène de sécheresse n'est pas sans conséquence sur nos paysages. Outre le jaunissement de nos belles pelouses, ce sont de nombreux cours d'eau qui voient leur débit diminuer, certains même se retrouvant à sec durant une partie ou l'entièreté de l'année. Le niveau moyen de

l'eau souterraine diminue également, avec un impact visible sur la végétation.

La diminution du débit de nos rivières peut avoir un impact négatif pour les espèces tributaires de ce milieu et sur son rôle écologique. Avec un débit trop faible, il est difficile pour bon nombre d'espèces de survivre, et pour la rivière de remplir son rôle d'épuration naturelle de l'eau. De nombreuses espèces et milieux se trouvent ainsi menacés.

UTILISATION DE L'EAU, LOIS ET BONNE CONSCIENCE

Chez nous, l'eau a plusieurs usages : domestiques (douches, vaisselle, lessives, jardin...), agricole (cultures maraîchères, abreuvement du bétail...), industrielle (refroidissement des moteurs, carrières...) et publique (fontaines, bornes d'incendie...). **Chacun est responsable de sa consommation, et chacun peut agir pour la réduire et préserver ce bien commun.**

Nos cours d'eau connaissent chaque année de plus en plus fréquemment des périodes où leur niveau est bas. Leurs débits sont alors inférieurs au seuil leur permettant d'assurer leurs fonctions écologiques : épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité. Les nombreux organismes qui les peuplent sont impactés : les pontes ne peuvent se développer, la nourriture et les habitats se font rares.

Prélever de l'eau dans un cours d'eau doit donc se faire avec discernement

Qui peut prélever de l'eau dans un cours d'eau et comment ?
Vous pouvez prélever de l'eau :

- Si le cours d'eau borde ou traverse votre propriété et que votre prise d'eau ne nuit pas aux autres riverains se trouvant en aval. C'est ce qu'on appelle le droit de riveraineté.
- En cas d'installations fixes nécessitant des travaux dans la rivière ou ses berges, une autorisation spéciale devra vous être accordée par le gestionnaire du cours d'eau pour la pomper.

Vous ne pouvez pas prélever de l'eau :

- Si vous n'êtes pas riverain du cours d'eau
- Si le débit du cours d'eau est trop faible

Pour ce dernier point, aucune loi n'impose pour l'instant un débit minimal à laisser dans le cours d'eau. Cependant, une nouvelle loi verra prochainement le jour, fixant une bonne fois pour toute cette limite. En attendant, les gestionnaires des cours d'eau recommandent de toujours laisser au moins 30% du débit initial dans le cours d'eau.

Il faut donc faire preuve de bon sens et s'abstenir de pomper de l'eau dans le cours d'eau lorsque celui-ci est au plus bas, essentiellement pendant les épisodes de sécheresse. C'est un écosystème entier qui est mis en péril.

Notez que vous pouvez suivre sur internet l'évolution du débit des différents cours d'eau wallons grâce aux données des appareils de mesure placés par le SPW : aqualim.environnement.wallonie.be.

Samedi

04/07

JOURNÉE D'ARRACHAGE DE LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA SUR L'HERMETON : APPEL À BÉNÉVOLE - SOULME (DOISCHE)

Depuis quelques années, la vallée de l'Hermeton est colonisée par une plante invasive : la balsamine de l'Himalaya. Là où il y avait une grande biodiversité, où une multitude de fleurs et de plantes différentes étaient présentes sur quelques mètres carrés, il n'y a plus qu'elle. Elle se développe à une vitesse fulgurante, il faut donc agir avant la montée en graine à la mi-juillet.

Prévoyez des gants (des gants seront disponibles en suffisance sur place pour celles et ceux qui le souhaitent), manches longues et pantalons épais, si possible des bottes (sinon, des bottines) ainsi que de l'eau et votre pique-nique. Des cuissardes de pêche peuvent être également utiles. La journée qui débutera à 9h30 par les recommandations de gestion se terminera à 16h par un goûter offert avec des pâtisseries locales. L'arrachage sera réalisé en petits groupes. Au vu de l'étendue de la zone à traiter, la distanciation sociale sera aisément respectée.

RDV : À 9h30 (toute la journée) à l'ancienne scierie de Soulme (au «Soulmanys», au croisement de la rue des Champelles et de la rue de la Scierie).

ORGANISATEUR : une initiative citoyenne qui sera encadrée par le Contrat de rivière Haute-Meuse, avec le soutien de la Commune de Doische et du Foyer culturel de Doische

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : muriel.jadoul@gmail.com ou 0485/39.73.42



Dimanche

23/08

À LA DÉCOUVERTE DE L'ARCHITECTE DES RIVIÈRES EN SON ROYAUME SAUTOUR (PHILIPPEVILLE)

Accueil des participants au Presbytère de Sautour. Explication de la biologie du castor et focus sur les indices de sa présence. Distribution d'une fiche reprenant ces différents indices. Visite d'un site castor à la découverte de ses traces dans la vallée de l'Hermeton avec un guide local. Jumelles, bottes et tenues adaptées à la météo sont recommandées. Un respect des normes en vigueur face au covid 19 sera demandé aux participants, en particulier pour la distanciation sociale. L'activité se déroulant en pleine nature, ces normes pourront facilement être mise en œuvre. L'activité est gratuite avec possibilité de prendre un verre à votre retour de balade au Presbytère.... Nous y installerons pour l'occasion l'animal grandeur nature avec le castor empaillé du Contrat de rivière Haute-Meuse.

RDV : À 14h (départ (durée : 2h) au Presbytère de Sautour: Rue Haut-du-Village 16 à 5600 Sautour.

ORGANISATEURS : Service environnement de la ville de Philippeville et Contrat de rivière Haute-Meuse

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : Commune de Philippeville (071/66 00 84 - karl.bondroit@commune-philippeville.be)



26 ET

27/09

OPÉRATIONS RIVIÈRES PROPRES

Plusieurs Opérations Rivière Propre (ORP) programmées lors des Journées Wallonnes de l'Eau et du Grand nettoyage de printemps ont été annulées pour cause de covid 19. Ce n'est que partie remise pour les 26 et 27 septembre où plusieurs actions de nettoyage encadrées par le Contrat de rivière Haute-Meuse seront proposées avec l'aide de partenaires locaux. Cochez donc déjà ce weekend à votre agenda. Nous ne manquerons pas de publier les informations pratiques sur notre site internet et notre page facebook. Ces ORP figureront également à l'agenda du grand nettoyage de printemps reporté et de la Journée mondiale du nettoyage (world clean up day).

Ces nouvelles dates sont idéales. Pour la vie aquatique, c'est le meilleur moment pour aller dans l'eau sans trop la perturber, notamment par rapport à la reproduction des poissons. Quant au niveau d'eau, il est en général encore plutôt bas. En mars nous aurions dû nous contenter des berges du cours d'eau.



Coordinateur : Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs

**Chargés de mission : Jordan Caussin, Olivier Doupagne,
Jean-François Huaux, Sylvain Richard,
Thibaut Sabbe**

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32
E-mail : contact@crhm.be**

**Imprimé sur papier recyclé
tirage 3.600 exemplaires**



Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

**Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be**

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Avec le soutien de la



Wallonie



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province du Hainaut et des 27 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Ohaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klimen bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Spéleo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures : Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW - Secrétariat général : Direction Centre régional de crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme.

Ministère de la Défense nationale.

CESE Wallonie - Pôle Environnement.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.
Province du Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Ohaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Le Bocq à Yvoir